

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT AVDL - SAINT-BRIEUC LOUDEAC

Bilan d'activité 2019
Mars 2020

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF AVDL	3
2. DESCRIPTIFS DES MESURES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2019	4
a) Nombre de mesures AVDL.....	4
b) Origine de la demande	4
c) La situation familiale	5
d) Les âges.....	5
e) Situation logement/hébergement au démarrage de ma mesure.....	6
f) Situation logement des ménages à la fin de la mesure	7
3. CONCLUSION et PERSPECTIVES.....	8

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF AVDL

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Hybritel, structure d'hébergement d'urgence (54 places)
- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- De l'intermédiation Locative (IML)
- Des Mesures Fonds National Accompagnement Vers et Dans le Logement Bail Glissant
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO

Adalea gère aussi :

■ **Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)**

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement vise à accorder à des publics éloignés du logement ou en passe d'en être exclu, un accompagnement social spécifique s'inscrivant dans le temps et nécessitant une technicité dont ne disposent pas les travailleurs sociaux exerçant leur activité dans le cadre des dispositifs de droit commun. Il intervient exclusivement en cas de problématiques liées à la recherche, à l'accès ou au maintien dans un logement autonome voire dans un logement provisoire au titre de l'ALT. Sont exclus des mesures AVDL les publics bénéficiant de mesures MASP, MAJ, MAESF, ASLL, curatelle, tutelle.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement s'inscrit uniquement autour d'un des trois objectifs suivants :

- La recherche de logement
- L'accès/l'intégration dans un logement
- Le maintien dans un logement autonome

Un cahier des charges définissant les modalités de réalisation d'une mesure a été élaboré sur le département par la DDCS 22 en 2011. Des prestataires ont été désignés par la DDCS afin de mettre en œuvre ces mesures sur l'ensemble du département. Adalea assure cette prestation sur les secteurs de Saint-Brieuc et de Loudéac. Les mesures AVDL sont opérationnelles depuis le milieu de l'année 2011.

La durée des mesures a été établie à 3 mois. En fonction des situations les mesures peuvent être renouvelées dans la limite de 12 mois.

Le bilan présenté reprend les différents items demandés par la DDCS 22 dans le cahier des charges qui est commun à l'ensemble des prestataires.

2. DESCRIPTIFS DES MESURES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2019

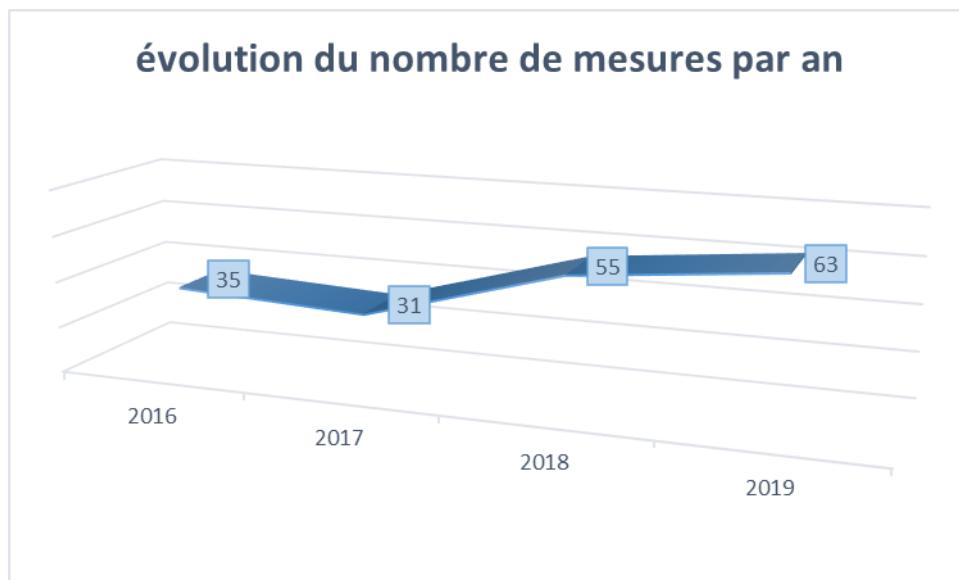
a) Nombre de mesures AVDL

	Nb de ménages	%
AVDL Recherche	51	80,95%
AVDL Accès	10	15,87%
AVDL recherche Accès	-	-
AVDL Maintien	2	3,18%
TOTAL	63	100%

63 ménages ont été accompagnés en 2019 (55 en 2018) dans le cadre d'une mesure AVDL par Adalea.

C'est une nouvelle augmentation de cette mesure par rapport aux autres années : 55 ménages ont été concernés en 2018 et 31 en 2017.

81% des mesures concernent la recherche de logement.
Seulement 3.18% concernent le maintien dans le logement



b) Origine de la demande

prescripteurs	Nb de ménages	%
SIAO *	35	55,56%
Gestionnaires de structures d'hébergement	21	33,33%
Gestionnaires de logement adapté	-	-
Travailleurs sociaux de secteur	6	9,52%
CCAPEX	-	-
Commission de médiation DALO	-	-
Bailleurs sociaux	-	-
Autres**	1	1,59%
TOTAL	63	100%

*préconisation par la C.U.A, demande pour des personnes en ALT avec besoins repérés, Sillage

**Accueil de jour

33.33% des demandes viennent des structures gestionnaires d'hébergement (52% en 2018).

55.56 % des prescriptions émanent du SIAO via la commission unique d'attribution pour des ALT.

Nous notons cette année une augmentation des demandes AVDL par Sillage. Cela veut dire un public plus jeune à accompagner avec des difficultés notamment liées aux ressources ou sur la prise d'un premier logement en autonomie.

Aucune prescription n'a été faite par les bailleurs sociaux cette année. Nous pouvons donc observer de manière globale que cette mesure est aujourd'hui davantage utilisée pour les personnes en hébergement que les personnes entrant en logement.

c) La situation familiale

Composition familiale	Nombre	%
Personnes isolées	39	61,90%
Familles monoparentales	15	23,81%
Couples sans enfant	4	6,35%
couples avec enfants	3	4,76%
Femmes Victimes de Violences	2	3,17%
TOTAL	63	100%

Comme les années précédentes, la majorité des ménages accompagnés (86%) sont des personnes isolées, avec ou sans enfants dont

- 61.90% de personnes seules (47% en 2018),
- 23.81% de familles monoparentales contre (40% en 2018).

Nous pouvons noter deux femmes victimes de violences accompagnées cette année. L'une était sur un ALT urgence mais non dédié et l'autre était hébergée à l'Hybritec. Parmi ces deux femmes, l'une était isolée sans enfants et l'autre était mère de 4 enfants dont un nécessitait l'accès à un logement PMR au vue de son handicap. Le nombre de logement PMR étant faible chez les bailleurs sociaux, nous avons pu trouver après plusieurs mois grâce notamment à l'outil capacité à habiter.

d) Les âges

Nombre de personnes	Nombre de personnes				
	Hommes	%	Femmes	%	Enfants
Moins de 18 ans					47
18-25 ans	3	6,82%	6	23,08%	
26-39 ans	23	52,27%	7	26,92%	
40-59 ans	14	31,82%	12	46,15%	
+ 60 ans	4	9,10%	1	3,85%	
TOTAL	44	100%	26	100%	47

- Un rajeunissement des hommes accompagnés est constaté cette année avec 52.27% âgés de 26 à 39 ans et seulement 31.82% d'entre eux ont entre 40 et 59 ans (50% en 2018). Cela peut-être également lié au fait de faire davantage de suivi au sein des hébergements ALT de Sillage.
- Du côté des femmes accompagnées, 46.15% des femmes sont âgées entre 40 et 59 ans (42% en 2018). Les femmes entre 18 et 25 ans sont plus nombreuses (23.08% en 2019 contre 16% en 2018). Même remarque que précédemment, le rajeunissement peut être lié à l'augmentation des prescriptions des mesures par Sillage.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans sont aussi en grande augmentation (5 personnes dont 4 hommes en 2019, 2 en 2018). Ces personnes se retrouvent principalement sur l'urgence.

e) Situation logement/hébergement au démarrage de la mesure

Nombre de ménages	Nombre	%
Rue	-	-
Hébergement Chez un Tiers (y compris Membres de la Famille)	3	4,76%
Hébergement d'urgence	13	20,63%
Hôtels	1	1,59%
Place de stabilisation	-	-
Sortie CHRS logement parc public	5	7,94%
ALT	21	33.33%
Logement en sous-location, bail glissant ou non	-	-
Logement en gestion Locative Adaptée	-	-
Maison Relais & Résidence Accueil	1	1,59%
Foyers Jeunes Travailleurs	14	22.23%
Autres Foyers(RPA , Personnes handicapées)	3	4,76%
Logement Autonome dans le parc public	2	3,17%
Logement Autonome dans le parc privé	-	-
Hôpital / Hôpital psychiatrique	-	-
TOTAL	63	100%

Une baisse des ménages en ALT au démarrage de la mesure est à observer cette année : 33.33% contre 62 % en 2018. Cela est dû à deux raisons :

- La difficulté à voir les personnes en ALT (absences aux rdv, impayés, désengagement dans la recherche car souhaitent restés sur l'hébergement...).
- L'augmentation des mesures extérieures via l'urgence (115/ hybritel) et Sillage.

On observe donc une augmentation des ménages en hébergement d'urgence : 20.63% en 2019 contre 15% en 2018 et du FJT/ ALT jeunes : 22.23% soit 14 jeunes cette année contre 0 en 2018.

A l'inverse, une baisse des demandes en sortie de CHRS est présente cette année avec 7.94% des orientations contre 12.5% en 2018. L'accompagnement permet de tester pour ces publics une prise progressive d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de l'association

Seulement 3.17% des ménages sont en logement autonome en 2019 (6% en 2018).

Nombre de requérants "logement" DALO	-
Sur total origine	-

Tout comme les dernières années, aucun ménage n'a effectué de recours auprès de la commission de médiation pour le droit au logement (DALO).

Ceci est dû notamment à un bon partenariat avec les bailleurs et/ou à l'utilisation de l'outil Capacité à habiter pour les ménages en sortie de dispositifs. Le fait que les personnes soient sur nos dispositifs d'hébergement permet une meilleure évaluation de leur situation.

f) Situation logement des ménages à la fin de la mesure

Logement	Nombre	% sur le nbre de dossier	DUREE des mesures				
			Mesure 3 mois	1 renouvellement de 3 mois	2 renouvellements de 3 mois	3 renouvellements de 3 mois	4 renouvellements de 3 mois
Accès à un logement du parc locatif social	13	34,21%	7	2	4	-	-
accès à un logement du parc locatif privé	3	7,89%	2	1	-	-	-
Sous location	-	-	-	-	-	-	-
Maison Relais/Résidence Accueil	1	2,63%	-	-	1	-	-
Maintien en ALT insertion ou urgence*	11	28.94%	6	3	-	2	-
Transfert en CHRS	2	5.26%	2	-	-	-	-
Changement d'association	1	2.6%	1	-	-	-	-
Autre**	7	18.4%	6	1	-	-	-
TOTAL	38	100%	22	7	5	2	2

* autre : 1 changement de région, 1 hébergé par des tiers, 5 mesures non abouties

Seulement 42.1% des ménages sont en logement autonome cette année en sortie de mesure (70% des ménages accompagnés en 2018). Ils sont en majorité dans le parc public.

On observe peu de renouvellement au-delà de 6 mois de mesures.

Nous avons souhaité cette année différencier de manière plus évidente les personnes restant en hébergement à l'issue de la mesure afin de mettre en évidence les difficultés de terrain que nous pouvons avoir. Le transfert en CHRS indique que l'orientation vers un ALT n'était pas adaptée mais que la personne accepte l'accompagnement qui est proposé.

Les mesures non abouties ou les maintiens en ALT sont souvent signe que la mesure n'arrive pas à s'exercer correctement soit par manque d'autonomie, des soucis d'impayés conséquents et ne permettant pas l'entrée en logement. L'orientation vers les ALT est alors intrinsèquement à questionner en parallèle de l'AVDL car ce dispositif fonctionne en tant que « coup de pouce » pour les personnes ayant un minimum de capacité à habiter et d'envie également de trouver un logement rapidement.

Nous nous apercevons également que beaucoup de personne démarre la mesure sans avoir auparavant déposer de demande de logement social. La mesure a du sens pour aider sur cette démarche. Il est important de relever que des orientations en ALT questionne sur la capacité de la personne à effectuer des démarches par la suite.

3. CONCLUSION et PERSPECTIVES

Depuis la mise en place de ce dispositif en 2011, le prix de la mesure n'a pas été revalorisé. Il serait intéressant d'envisager une indexation au regard de l'augmentation des coûts. Il est important de souligner ce point car en fonction des besoins des personnes, nous avons souvent un nombre d'heures qui dépasse de beaucoup les 3 heures mensuelles financées. En effet, la mise en place de la mesure permet de pallier le plus urgent en termes de démarches et/ou arriver à passer le relais avec un suivi de secteur. Il est force de constater que l'Assistante sociale de secteur n'est pas toujours disponible pour de nouveaux suivis lorsqu'elle sait que la personne est déjà en hébergement et donc « prise en charge ».



On note très nettement une augmentation des demandes sur l'urgence notamment via l'Hybritel, les ALT urgence et le 115 de manière plus général.

L'orientation des ménages en ALT est très liée à la réussite d'une mesure AVDL. Ce dispositif n'a pas pour objet de faire « à la place de » mais bien de mobiliser le ménage et d'évaluer sa capacité à habiter.

A l'instar du travail qui a été mené pour le public femmes victimes de violences accueillies sur les logements d'urgence, un groupe de travail SIAO/gestionnaires des mesures pourrait être mis en place afin de mesurer les besoins et construire un module d'accompagnement.